

Contre-projet indirect : Dissimulation du visage

Contenu

Les élèves étudient le contre-projet de l'objet de votation « Interdiction de se dissimuler le visage ».

Objectifs

- Les élèves peuvent expliquer ce qu'est un contre-projet indirect.
- Les élèves peuvent citer les différences entre l'initiative et le contre-projet.
- Les élèves peuvent citer les arguments pour l'initiative et pour le contre-projet.

Condition requise

- Situation initiale pour / contre l'objet traité

Durée

30-40 minutes

Matériel

- FT « Contre-projet indirect »
- FT « Initiative populaire vs. contre-projet »
- Smartphone ou ordinateur avec accès à Internet pour faire des recherches



Ne ratez aucun matériel didactique:

Inscrivez-vous à [la newsletter d'easyvote-school](#) et ne ratez aucun matériel didactique. Vous trouverez tous les matériels didactiques sur easyvote.ch/school.



Déroulement

Durée	Contenu	Forme sociale	Matériel
10 min	<p>Facultatif : contre-projet indirect</p> <p>Si le terme « contre-projet indirect » n'a pas encore été thématiqué dans la discussion de la fiche de travail « Situation initiale pour / contre » ou devrait être revu, cette section peut être choisie comme introduction.</p> <p>Les élèves lisent la définition du terme « contre-projet indirect ». Ils et elles répondent aux questions suivantes. La solution sera ensuite discutée en plénum.</p> <p><i>Proposition de solution :</i></p> <p>Qui fait un contre-projet indirect ? Le Parlement ou le Conseil fédéral élabore un contre-projet indirect.</p> <p>Contre quoi un contre-projet indirect est-il dirigé ? Un contre-projet indirect se dirige contre une initiative (populaire).</p> <p>Quel est le but d'un contre-projet indirect ? Le but d'un contre-projet indirect est de faire retirer ou rejeter une initiative.</p> <p>Quand un contre-projet indirect entre-t-il en vigueur ? Un contre-projet indirect entre en vigueur si l'initiative est retirée ou rejetée et qu'aucun référendum n'est organisé contre lui.</p>	Travail individuel Session plénière	– FT « Contre-projet indirect »
10 min	<p>Initiative populaire vs. contre-projet</p> <p>En binôme, les élèves recherchent sur easyvote.ch/dissimulation le contenu du contre-projet à l'initiative en discussion. Ils et elles remplissent le tableau sur les différences entre l'initiative populaire et le contre-projet.</p>	Travail à deux	– FT « Initiative populaire vs. contre-projet »
5 min	Le contenu du tableau est discuté en plénum.	Session plénière	– Smartphone ou ordinateur
10 min	Les élèves discutent en binôme des raisons qui sont en faveur de l'initiative populaire et du contre-projet.	Travail à deux	
5 min	Enfin, les élèves discutent de savoir s'ils sont plutôt pour l'initiative populaire ou s'ils sont plutôt pour le contre-projet et quelles mesures ils trouvent plus adéquates.	Travail à deux	
	<i>Proposition de solution :</i>		
		Initiative populaire	Contre-projet indirect
Quand et où est-il interdit de se dissimuler le visage ?	Dans les lieux accessibles au public (par exemple les restaurants, les stades de football, la nature ou la rue).	Seulement lorsque montrer son visage est nécessaire pour l'identification. P. ex. dans un service administratif, dans les transports publics ou dans l'avion.	
Quand et où est-il autorisé de se dissimuler le visage ?	<ul style="list-style-type: none"> pour des raisons de santé (p. ex. masque d'hygiène) pour des raisons climatiques (p. ex. écharpe en hiver) pour des raisons de sécurité (p. ex. casque de moto) dans le cadre de coutumes locales (p. ex. costume de carnaval) dans les lieux de culte 	Toujours, tant qu'aucune identification n'est nécessaire.	
Quelles mesures supplémentaires sont prévues ?	L'initiative populaire ne prévoit, en plus de l'interdiction, pas de mesures supplémentaires.	<ul style="list-style-type: none"> L'égalité homme-femme doit être fortement promue, aussi en dehors de la sphère du travail. Les femmes doivent être soutenues lors de l'intégration. L'amélioration de la condition des femmes doit être un objectif important lors du soutien à des pays plus pauvres. 	



Contre-projet indirect

Exercice 1

- Lis l'encadré « contre-projet indirect » et réponds aux questions suivantes.

Contre-projet indirect

Un contre-projet est une réaction du Parlement ou du Conseil fédéral à une initiative populaire. Une initiative populaire a pour objectif de modifier la Constitution. Avec un contre-projet indirect, le Parlement peut proposer une modification de la loi comme alternative. Le comité d'initiative peut ensuite décider s'il souhaite retirer sa propre

initiative. Si l'initiative populaire est retirée, la loi entre en vigueur. Si l'initiative n'est pas retirée, une votation a lieu sur l'initiative populaire. Si l'initiative populaire est acceptée, l'initiative entre en vigueur. Si elle est refusée, la loi proposée entre en vigueur.

Qui fait un contre-projet indirect ?

Contre quoi un contre-projet indirect est-il dirigé ?



Quel est le but d'un contre-projet indirect ?

Quand un contre-projet indirect entre-t-il en vigueur ?



Initiative populaire vs. contre-projet

Exercice 1

- Lis le texte sur le contre-projet indirect du Parlement sur [easyvote.ch/dissimulation](https://www.easyvote.ch/dissimulation).
- Quelles sont les différences entre le contre-projet indirect et l'initiative populaire « Interdiction de se dissimuler le visage » ? Complète le tableau.

	Initiative populaire	Contre-projet indirect
Quand et où est-il interdit de se dissimuler le visage ?	Dans les lieux accessibles au public (par exemple les restaurants, les stades de football, la nature ou la rue).	
Quand et où est-il autorisé de se dissimuler le visage ?	<ul style="list-style-type: none">• pour des raisons de santé (p. ex. masque d'hygiène)• pour des raisons climatiques (p. ex. écharpe en hiver)• pour des raisons de sécurité (p. ex. casque de moto)• dans le cadre de coutumes locales (p. ex. costume de carnaval)• dans les lieux de culte	
Quelles mesures supplémentaires sont prévues ?	L'initiative populaire ne prévoit, en plus de l'interdiction, pas de mesures supplémentaires.	

Exercice 2

Réfléchissez en binôme. Quels sont les arguments en faveur de l'initiative populaire, quels sont les arguments en faveur du contre-projet ? Rédigez au moins deux arguments pour chaque partie.

Arguments en faveur de l'initiative populaire	Arguments en faveur du contre-projet

Exercice 3

Es-tu plus convaincu-e par l'initiative populaire ou par le contre-projet ? Discutez à deux et parlez des points suivants :

- Quand est-il important de montrer son visage ?
- Est-ce qu'une interdiction ou d'autres mesures soutiennent mieux les femmes ?